

Le Bœuf des Prairies Fleuries Saveurs de la Montagne Ardéchoise

Forum des élus Montagne

Jeudi 1^{er} Avril 2021

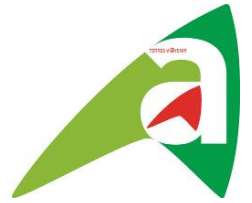
**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDÈCHE



TERRES d'aVENIR

Le Bœuf des Prairies Fleuries

Saveurs de la Montagne Ardéchoise



.Contexte :

- Territoire Montagne Ardéchoise 900 et 1 200 mètres d'altitudes en moyenne sur le bassin versant de la Loire et du Lignon. L'agriculture représente 25 % des actifs (8,4 hab/km² contre 59 hab/km²).
- Un projet Agro-Environnemental et Climatique fortement développé sur ce territoire (130 exploitations /MAEC)
- 2 démarches : Fin Gras du Mézenc (AOP) et Veaux des monts du Velay (Label Rouge Vedelou) cantonnées sur qlq communes et ne mettant pas en avant la montagne ardéchoise.



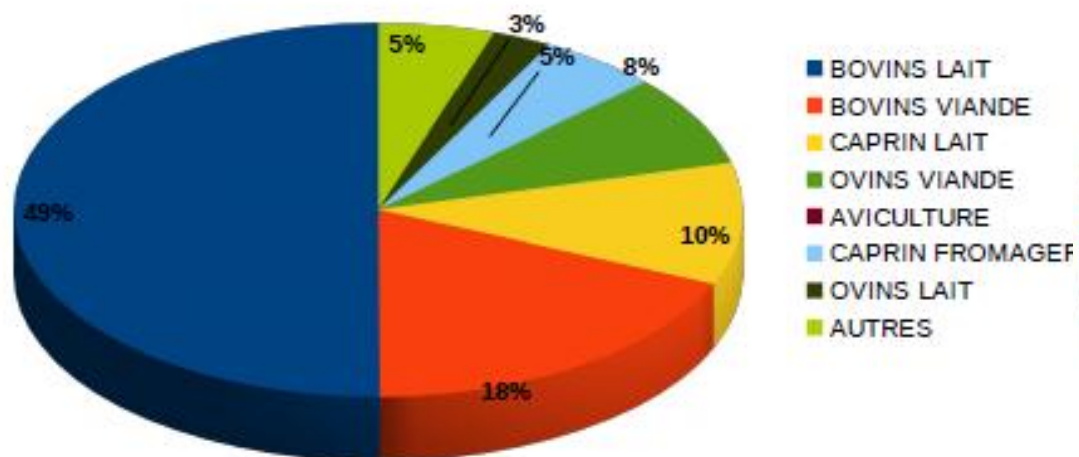
Le Bœuf des Prairies Fleuries Saveurs de la Montagne Ardéchoise



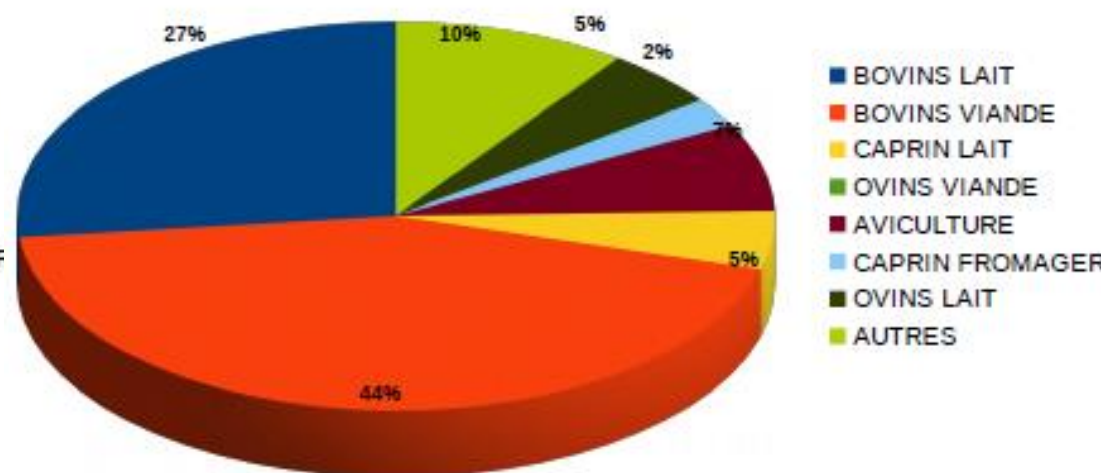
Contexte :

- La vente de « broutards » reste majoritaire
- Baisse des effectifs en bovin lait et évolution à la hausse en bovin allaitant
- Une forte évolution dans le cadre de l'installation :

Productions principales des projets DJA du territoire - 2001-2010



Productions principales des projets DJA du territoire - 2011-2020



Le Bœuf des Prairies Fleuries Saveurs de la Montagne Ardéchoise



• Historique de la démarche :

- Une démarche initiée en 2016 par les éleveurs
- Groupe de travail 2018-2020 : éleveurs, GMS, bouchers et Chambre d'Agriculture

• Financement :

- Projet financement Leader (2020-2022) budget de 36 000 € - subvention LEADER de 29 000 € (dépenses communication et animation)

Le Bœuf des Prairies Fleuries

Saveurs de la Montagne Ardéchoise



- Une démarche territorialisée permettant de mettre en avant les pratiques vertueuses des éleveurs de la montagne ardéchoise
- L'objectif est de promouvoir un projet structurant sur un territoire difficile, un territoire d'élevage, un territoire herbager...Un territoire aux pratiques environnementales performantes



LE BŒUF
DES PRAIRIES
FLEURIES
SAVEURS
DE LA MONTAGNE
ARDÉCHOISE



Le Bœuf des Prairies Fleuries

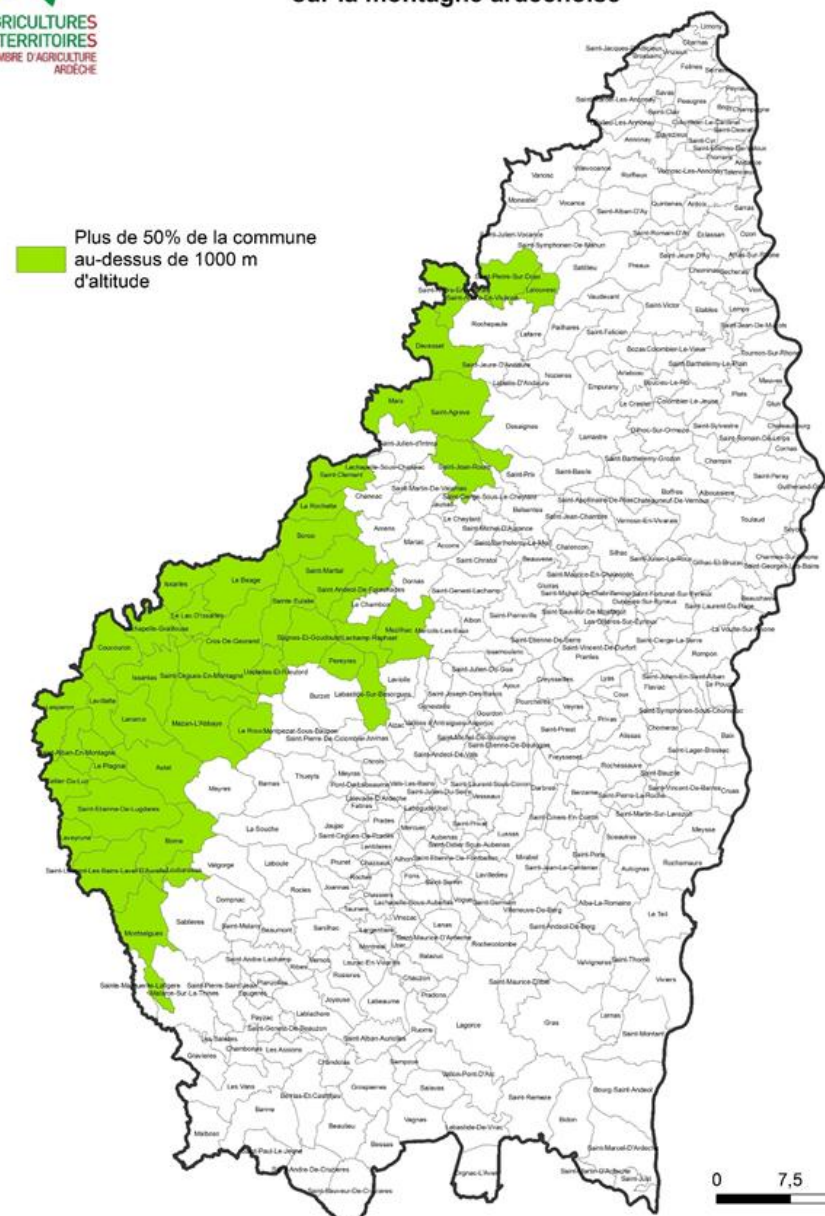
Saveurs de la Montagne Ardéchoise



Projet de valorisation de la viande bovine sur la montagne ardéchoise



Thème	Consensus
Zonage	<p>Siège social de l'exploitation agricole et le lieu d'habitation dans la zone de reconnaissance (cf carte commune avec + 50 % surface à + de 1 000 M ci-joint)</p> <p>Exploitation doit avoir plus de 75 % de la SAU dans la zone de reconnaissance</p>



Avril 2021

Le Bœuf des Prairies Fleuries

Saveurs de la Montagne Ardéchoise



Thème	Consensus
Environnement	<p>Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces fourragères (dérogation possible pour traitement localisé pour la lutte contre les ravageurs)</p> <p>3 plantes indicatrices de biodiversité sur les parcelles supérieures à 1 ha</p> <p>Exploitation avec un minimum de 80% de STH/SFP</p> <p>Préservation des zones humides répertoriées/reconnues (inventaire départemental) : drainage interdit, pas de fertilisation minérale, pas de chaulage, interdiction de retourner/labourer les zones humides, pas de boisement.</p>

Thème	Consensus
Chargement	1 UGB/ha/an maximum

Le Bœuf des Prairies Fleuries

Saveurs de la Montagne Ardéchoise



Thème	Consensus
Alimentation	<p>L'alimentation complémentaire est garantie sans OGM (0,9 % maximum).</p> <p>5 mois de pâturage minimum par an hormis pour les veaux.</p> <p>Enrubannage et ensilage interdits pour la finition des animaux, soit à compter de 100 jours avant la date d'abattage.</p> <p>L'ensilage de maïs est interdit pour l'engraissement des bovins</p> <p>Part maximum d'aliments concentrés pour la ration de base journalière de 1kg / 100kg de poids vif, soit 4 kg pour 400 kg de poids vif</p> <p>L'alimentation en herbe des animaux est issue à 80 % de la zone de reconnaissance (calcul en MS)</p> <p>L'alimentation complémentaire est garantie d'origine française.</p> <p>Les veaux sont nourris uniquement à partir de lait maternel (lait en poudre interdit)</p>

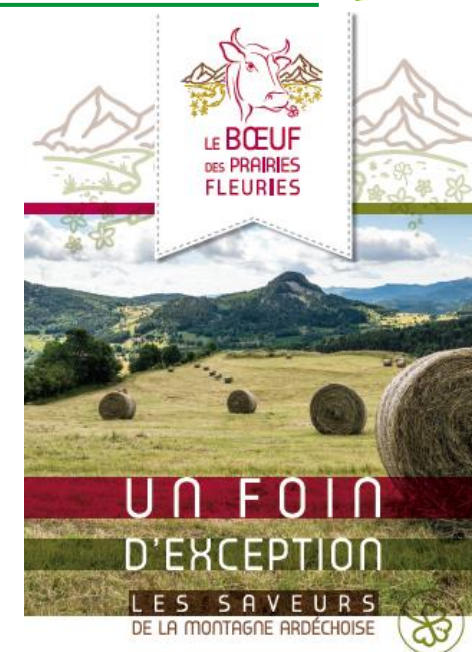
Le Bœuf des Prairies Fleuries

Saveurs de la Montagne Ardéchoise



Thème	Consensus
Race(s)	<p>Races à viande pure ou en croisement : Charolais, Limousin, Blonde d'Aquitaine, Salers, Aubrac</p> <p>Races mixtes (citées ci-dessous) en croisement avec une race à viande (citée ci-dessus): Montbéliarde, Abondance, Vosgienne, Simental</p>

Thème	Consensus
Vie de l'animal sur le territoire	<p>L'animal doit être né, élevé et engraisé sur la zone de reconnaissance</p> <p>Dérogation pour les installations en cours, c'est à dire les 3 ans qui suivent l'installation : l'animal doit avoir passé minimum 5 mois sur l'exploitation</p> <p>Abattage à proximité du lieu d'élevage, liste des abattoirs :</p> <p>Aubenas (07), Langogne (48), Privas (07), Polignac (43), Annonay (07) et Yssingeaux (43)</p>

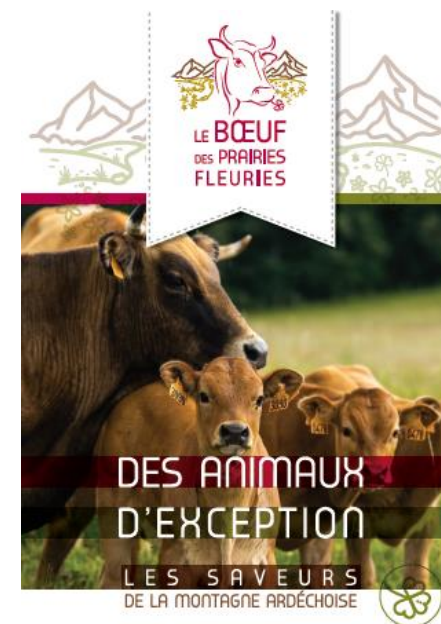


Le Bœuf des Prairies Fleuries Saveurs de la Montagne Ardéchoise



.Cahier des charges Veaux

Thème	Consensus
Âges et poids mini - maxi	4 - 7 mois de 120 à 160 kilos
Type de carcasse et critères bouchers	Conformation E-U-R Couleur 1-2-3 Engraissement 2-3



.Cahier des charges Génisses/Jeunes Vaches

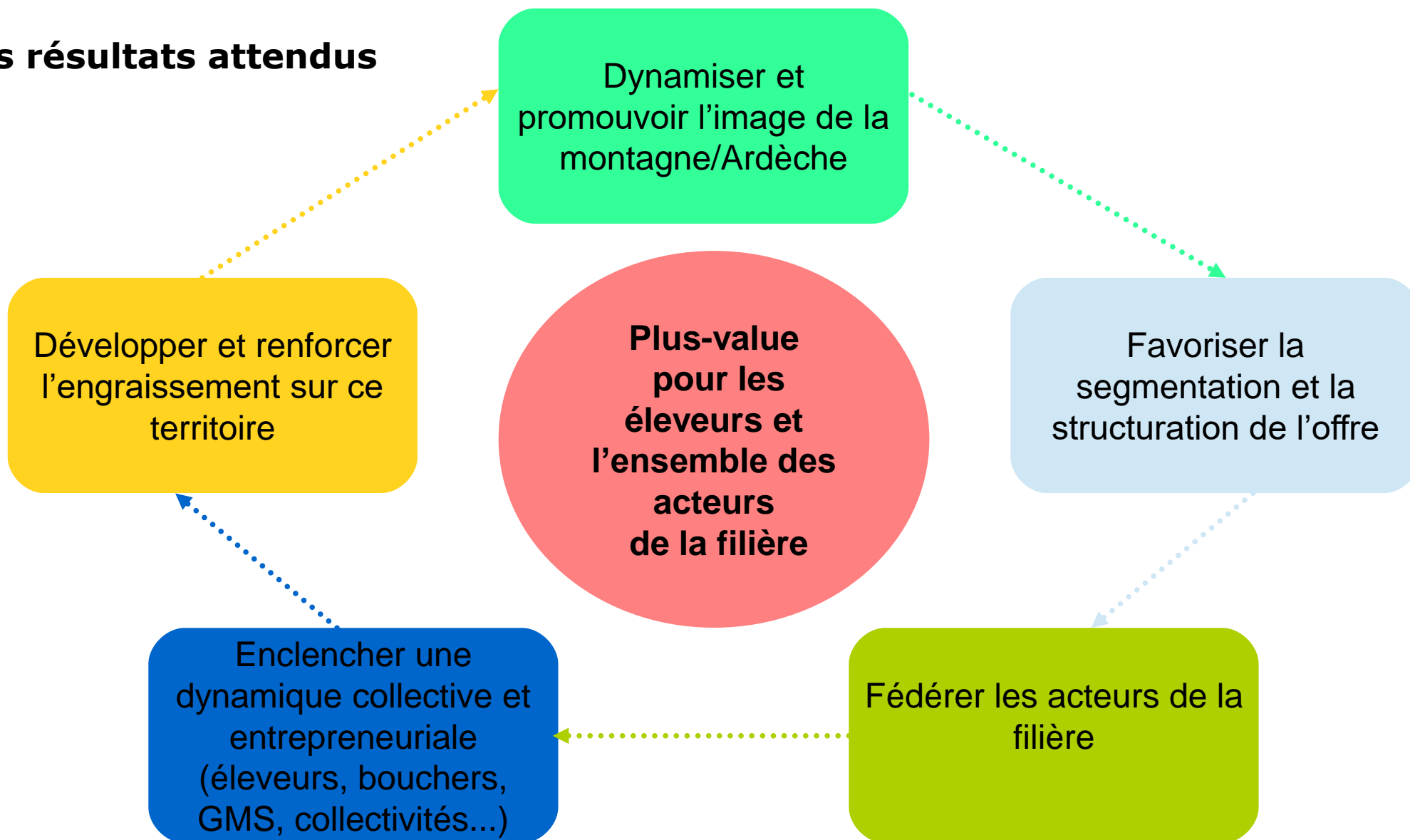
Thème	Consensus
Âges et poids mini - maxi	Entre 2 et 6 ans
Type de carcasse et critères bouchers	Conformation E-U-R Engraissement 3-4



Promouvoir un élevage de montagne structurant à haute performance environnementale



• Les résultats attendus



Merci de votre attention

TERRES d'aVENIR

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDÈCHE